



# Santé en têtes

## COLLOQUE 2016 santé et sécurité du travail CÔTE-NORD

*Danielle Pedneault,  
Infirmière-conseil  
Santé au travail*

La 13<sup>ème</sup> édition du colloque santé et sécurité du travail Côte-Nord aura lieu le 1<sup>er</sup> juin à Baie-Comeau et le 2 juin à Sept-Îles.

La conférence d'ouverture «Fatigué d'être épuisé» sera prononcée par Michel Legris, psychologue, et s'adresse à ceux qui mènent une vie active et qui veulent s'accomplir dans leur vie personnelle et professionnelle sans y laisser leur peau.

La remise des Grands prix santé et sécurité du travail honorant les entreprises, les individus et les écoles aura également lieu lors de cette journée.

Les conférences au choix aborderont divers thèmes : l'apnée du sommeil, les facteurs de risques de troubles musculosquelettiques en milieu de travail, le travail d'équipe et l'innovation, la communication avec les différents types de personnalité et le système général harmonisé (SGH). Un atelier pour tonifier son bien-être psychologique sera également offert.

Les inscriptions en ligne débutent le 25 avril. Pour obtenir plus d'informations sur les conférences et vous inscrire, rendez-vous au [www.csst.qc.ca/cote-nord](http://www.csst.qc.ca/cote-nord).

## COMMENT CHOISIR LES MESURES DE PRÉVENTION NÉCESSAIRES

*Stéphane Caron, médecin-conseil  
Santé au travail*



Comme vous le savez déjà, le but de la Loi sur la santé et la sécurité du travail est l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. Pour ce faire, les milieux de travail doivent mettre en place diverses mesures qui visent le contrôle des dangers présents. Cette obligation peut souvent s'avérer complexe.

Le processus de prévention débute par une étape d'évaluation qui consiste à identifier les dangers et analyser les risques, dans les situations de travail normales comme dans les situations inhabituelles. Cette étape vous permettra ensuite d'identifier des méthodes de prévention adaptées à votre situation.

La hiérarchie des moyens préventifs peut vous aider à faire ces choix :

- Élimination (ex. : remplacer une surfaceuse au propane par une électrique, substituer un produit dangereux par un autre qui ne l'est pas);
- Mesures d'ingénierie (ex. : modifications de l'établissement, du procédé, de l'équipement ou de la ventilation de manière à réduire l'exposition idéalement à la source);
- Mesures administratives (ex. : échéanciers, rotation de postes, règlements, normes, formation, etc.);
- Équipements de protection individuels (ÉPI).

Ces mesures doivent être appliquées dans l'ordre présenté. Dans cet esprit et celui de la loi, le port d'ÉPI ne doit jamais être la seule mesure appliquée et se doit d'être temporaire en attendant la mise en place des autres moyens préventifs.

L'équipe de santé au travail peut vous supporter dans vos démarches. Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le site du Centre canadien d'hygiène et de sécurité du travail à l'adresse suivante :

[http://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/hazard\\_control.html](http://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/hazard_control.html)

---

### SONDAGE

Le comité de coordination de Santé en têtes aimerait connaître votre opinion sur le bulletin. Nous vous invitons donc à répondre à un court sondage qui nous permettra de connaître votre intérêt concernant le bulletin et de bonifier les publications à venir.

Le sondage est disponible via la page du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord et vous n'avez qu'à cliquer sur le lien « Sondage Bulletin Santé en têtes ». Celui-ci comporte cinq questions et ne nécessite que quelques minutes pour y répondre. Il sera disponible jusqu'au 30 juin.

<http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca>

Nous vous remercions de votre collaboration.





# LES ENJEUX ET DÉFIS DU SIMDUT 2015 EN MILIEU DE TRAVAIL

*Rémi Simard, technicien  
en hygiène du travail  
Roger Whannou, hygiéniste  
Santé au travail*



Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, les législations fédérale et québécoise concernant les produits contrôlés ont changé. Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) est harmonisé avec le Système général harmonisé (SGH), un système de classification et d'étiquetage uniformisé internationalement. Son implantation au Québec entraînera le changement du concept de produit contrôlé par les produits dangereux. Le contenu des étiquettes et des fiches de données de sécurité (appelées auparavant fiche signalétique) a été modifié. Des changements sont apportés aux pictogrammes et de nouveaux renseignements sont apparus sur l'étiquette et la fiche de données de sécurité d'un produit. Il est primordial que les employeurs et les travailleurs les connaissent et les appliquent afin de répondre aux exigences de cette nouvelle réglementation.

SIMDUT 1988		SIMDUT 2015	
A	Gaz comprimés		Bouteille à gaz Gaz sous pression
B1	Gaz inflammables		Flamme
B2	Liquides inflammables		Gaz inflammables*
B3	Liquides combustibles		Aérosols inflammables
B4	Solides inflammables		Liquides inflammables*
B5	Aérosols inflammables		Matières solides inflammables
B6	Matières réactives inflammables		Liquides pyrophoriques
C	Matières comburantes		Flamme sur un cercle
			Bombe explosant
			Flamme
D1	Matières toxiques ayant des effets immédiats et graves		Tête de mort sur deux tibias Toxicité aiguë : mortel ou toxique en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation
D2	Matières toxiques ayant d'autres effets		Point d'exclamation
			Danger pour la santé
D3	Matières infectieuses		Danger biologique Matières infectieuses présentant un danger biologique
E	Matières corrosives		Corrosion Corrosion cutanée Lésions oculaires graves Matières corrosives pour les métaux
F	Matières dangereusement réactives		Bombe explosant
			Flamme
Aucun équivalent	Pas de pictogramme		Danger pour la santé
			Point d'exclamation
			Poussières combustibles
			Asphyxiants simples
	Tout pictogramme applicable au danger		Dangers physiques non classifiés ailleurs Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

Le tableau ci-dessus présente les différences qui sont apportées sur les pictogrammes.

## LES ENJEUX ET DÉFIS... (suite)

En tant qu'employeur de la Côte-Nord, comment apprivoiser le SGH?

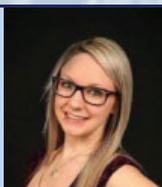
Cette transition vers le SGH représente tout un défi à relever. L'utilisation des produits dangereux étant présente dans presque tous les secteurs d'activité économique (industries, commerces, établissements de santé, etc.) de la Côte-Nord, de nombreux travailleurs et employeurs auront à s'adapter au SIMDUT harmonisé au SGH. L'employeur doit s'assurer que les produits dangereux utilisés, manutentionnés ou entreposés sur le lieu de travail sont étiquetés et accompagnés d'une fiche de données de sécurité conformément au SIMDUT harmonisé au SGH. C'est valable pour les produits achetés, mais également pour les produits maison fabriqués et utilisés sur le lieu de travail. L'employeur devra aussi mettre à jour son programme de formation et d'information relatif au SIMDUT 2015, et les employés seront tenus d'y participer. Durant la période de transition, se terminant le 1<sup>er</sup> décembre 2018, les deux systèmes, SIMDUT 1988 et SIMDUT 2015 (SIMDUT harmonisé au SGH) cohabiteront.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

[www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/whmis\\_ghs/general.html](http://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/whmis_ghs/general.html).

## Nouvelles ressources en Santé au travail

*Vicky Gagnon,  
technicienne en  
hygiène du travail  
Port-Cartier*



*Martine Théberge,  
chef de service en  
santé au travail sur la  
Côte-Nord*

*Roger Whannou,  
hygiéniste  
Baie-Comeau*



**SANTÉ EN TÊTES** est réalisé par l'équipe de Santé au travail de la Direction de santé publique. Le bulletin est publié au rythme de trois numéros par année.

Ce bulletin d'information régional est distribué gratuitement.

**Comité de coordination**  
Danielle Pedneault, Nancy Lachance, Rémi Simard, Vincent Bounou, Stéphane Caron

**Collaboration spéciale**  
Stéphane Caron, Danielle Pedneault, Rémi Simard, Roger Whannou

**Traitement de texte et mise en page**  
Elena Savard

**Comité de lecture**  
Johanne Bourgeois, Martine Létourneau, Pascal Paradis et Elena Savard

**Impression**  
Voltige  
(Baie-Comeau)

Pour toute information relative au contenu de cette publication ou pour un projet d'article, communiquer avec :

Danielle Pedneault  
Direction de santé publique  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord  
55, boulevard Comeau  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A7  
Téléphone : 418 589-9845  
Télécopieur : 418 296-3463

Disponible sur le Portail du réseau public québécois en santé au travail (section PUBLICATIONS) à l'adresse suivante :  
[www.santeautravail.qc.ca/Santeentetes.aspx](http://www.santeautravail.qc.ca/Santeentetes.aspx)  
ainsi que sur le site :  
[www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca](http://www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca)

ISSN 1198-1873

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord  
Québec

